

PARTIE NON-OFFICIELLE.

NOTRE ELECTION COMME MEMBRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.

CHAQUE année les soixante-quinze sociétés d'agriculture du Bas-Canada sont appelées à élire pour deux ans quatre représentants à la chambre d'agriculture—qui se compose en tout de huit membres élus. La chambre d'agriculture est donc en quelque sorte l'exécutif de notre organisation provinciale et ses membres occupent la plus haute position à laquelle puissent aspirer les agriculteurs de notre pays. Nous sommes sensible à l'honneur qui nous est fait et nous comprenons toute la responsabilité du mandat qui nous est confié. Lorsque dans nos voyages agricoles nous parcourons les deux extrémités de notre province, nous étions loin de prévoir qu'un jour les sociétés d'agriculture d'Ottawa et de Gaspé nous feraient l'honneur de nous choisir comme leur député à la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada. Tout ce vaste territoire situé entre ces deux points extrêmes, nous le connaissons pour l'avoir parcouru et l'avoir étudié avec soin, aussi, espérons-nous pouvoir faire justice aux intérêts considérables qui nous sont confiés.

Depuis longtemps nous avons exposé nos opinions sur les devoirs de la chambre d'agriculture. Nous avons maintenu qu'elle devait prendre la haute direction des sociétés locales, les aider dans toute la mesure de ses forces, dans l'importation de reproducteurs de choix, d'instruments perfectionnés, dans l'adoption des cultures améliorantes. Ces opinions nous ont sans doute valu notre élection à la chambre d'agriculture, et nous espérons qu'avant peu nous serons témoin des réformes jugées nécessaires.

Nous n'hésitons pas à le dire, notre nomination nous donne un nouveau courage. Nous tenons à nous mettre à la hauteur de la confiance qui nous est montrée. Il y a cinq ans, nous étions présent à l'exposition universelle de Londres où nous avons continué en quelque sorte nos études spéciales agricoles. Aujourd'hui, Paris ouvre de nouveau les portes du palais industriel. Depuis cinq ans, des progrès considérables ont été faits dans le matériel de la ferme, dans le perfectionnement des races améliorées. Nous voulons constater par nous-mêmes ces progrès afin d'en faire profiter notre pays. Nous partirons donc

dans quelques jours pour l'exposition internationale où nous étudierons pendant deux mois les départements agricoles. La Revue agricole du mois de juillet contiendra la première partie de nos appréciations.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les commandes qui pourraient nous être faites, soit pour des étalons perchons, soit pour du blé de la Mer Noire, recevront toute notre attention. Notre adresse sera au Département Canadien de l'Exposition Universelle de Paris.

DES DEVOIRS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

AVANT PRES avoir étudié dans notre dernier numéro quels étaient les devoirs des sociétés d'agriculture, nous en sommes arrivés aux Voies et moyens, sans lesquels les améliorations reconnues les plus désirables, les plus urgentes, deviennent impossibles en pratique.

Voies et moyens.

Pour donner la plus grande somme d'effets utiles, avons-nous dit, chaque société d'agriculture devrait avoir le caractère d'une Banque d'Épargnes, dont les sociétés ne se partageraient que les intérêts, en laissant le capital s'augmenter toujours des revenus annuels. En partant de cette base, l'association atteindrait bientôt sa plus grande puissance d'action, toujours en rapport avec l'augmentation de son capital accumulé. Sans doute il y a toujours certaines dépenses générales qui ne permettent pas de mettre rigoureusement ce principe en pratique, mais nous n'hésitons pas à dire que la société qui en fera l'application la plus rigoureuse, sera certainement celle qui donnera la plus grande somme d'effets utiles.

Maintenant, nous prenons le cas d'une société de comté dont tous les efforts se sont bornés jusqu'ici aux expositions annuelles. Le bétail et la culture du sol ont été également négligés. Pas un reproducteur améliorateur ne se trouve dans le comté. Les cultures sarclées, améliorantes, sont à peu près inconnues. Ce tableau malheureusement ne se rencontre que trop souvent dans un grand nombre de comtés. Dans ces circonstances, quel sera le programme à adopter par le bureau de direction? Le revenu annuel d'une société étant en moyenne de \$1,000, nous recommandons le programme qui suit :